

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	12
Présents	30	Absents non représentés :	5
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 3 juillet 2017, après convocation légale reçue le 27 juin 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Mario HARELLE (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Yannick LIBOUREL), M. Bernard LE MEUR (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Laurence MONTERDE (pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ), Mme Véronique MURZILLI (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Christian RIOU, Mme Fabienne THOMAS, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Donné acte des décisions communautaires**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**N° 46 du 10/04/2017**

**Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « NM SERVICE ».** La SARL « NM SERVICE » est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « prestation de service spécialisée dans la restauration, l'organisation de réception en tout genre et événementielle ».

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 10.07.2017  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **15 Avril** et s'achevant au plus tard le **14 Avril 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **294 €HT** (3 €HT le m<sup>2</sup>), soit **352,80 €TTC**.

N° 47 du 14/04/2017

**Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS «BREYTON MENUISERIE AGENCEMENT»** La SAS «BREYTON MENUISERIE AGENCEMENT» est autorisée à y exercer les activités telles que déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « Installation, pose mobiliers et menuiseries fenêtres portes et sols ». Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2017** et s'achevant au plus tard le **30 Avril 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **393 € HT** (3 € HT le m<sup>2</sup>), soit **471.60 € TTC**.

N° 48 du 25/04/2017

**Signature de l'avenant n°1 ajout matériels sites de Sorgues et Bédarrides avec l'entreprise DEKRA Industriel SAS, Agence Provence Alpes Côte d'Azur-Ancienne Tannerie – 264 Avenue Sainte Catherine - 84170 MONTFAVET** pour un montant de **2 735,82 € HT / AN / Contrôle Périodique des équipements de travail de la CCSC**. L'avenant prendra effet dès sa signature.

N° 49 du 25/04/2017

**Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS «NICOLAS GALANTI»**. La SAS «NICOLAS GALANTI» est autorisée à y exercer l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « électricité générale ». Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2017** et s'achevant au plus tard le **30 Avril 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **387 €HT** (3 €HT le m<sup>2</sup>), soit **464,40 € TTC**.

N° 50 du 26/04/2017

**Signature du contrat de location d'une Balayeuse «SCARAB MINOR» avec Location Voirie Environnement - 1 Avenue de l'Étang - 84000 AVIGNON**. Forfait mensuel : **2 800,00 € HT**. Le contrat prendra effet au **02 mai 2017** pour **un (1) mois** et sera reconductible tacitement par période égale avec un maximum de six (6) mois.

N° 51 du 26/04/2017

**Signature de l'avenant n°2 au contrat de contrôle de sécurité du parc des bennes à ordures ménagères conclu avec «BRO MERIDIONAL DE VOIRIE»**. Le présent avenant prendra effet à **compter du 2 Mai 2017**.

N° 52 du 26/04/2017

**Signature d'une convention cadre de formation - Année 2017 avec le C.N.F.P.T.** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin de prendre en compte les formations non prises en charge dans le cadre de la cotisation obligatoire.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

N° 53 du 12/05/2017

Prestations de Formations et Téléformation pour le Service des Marchés Publics de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec : **BERGER LEVRAULT**

- 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE pour un montant de :

- Formation Légimarchés > 950,00 € HT/ 1 jour
- Formation Légiprocédures > 950,00 € HT/ 1 jour
- Téléformation Dématérialisation > 120,00 € HT/ 1 heure

N° 54 du 18/05/2017

Signature d'un avenant n°1 à la convention de raccordement HTA pour l'alimentation électrique de la ZAC de Beaulieu entre l'Aménageur, Communauté de Communes et le Distributeur, ENEDIS

Coûts estimatifs :

Montant H.T. avant réfaction :	77 324.27 €
Montant H.T. de la réfaction :	30 929.71 € Participation ENEDIS
Montant H.T. après réfaction :	46 394.56 € Participation Aménageur CCSC

N° 55 du 18/05/2017

Signature d'un contrat avec la Société NOUVEAUX TERRITOIRES 8 Bd Sainte Thérèse 13005 MARSEILLE Pour la taxe de séjour de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» pour un montant de :

- Abonnement annuel de base > 2.760 € HT pour une perception de taxe de 150.000 euros par an
- si > 150.000 €, les frais d'exploitation seront majorés de 20€ HT mensuel par tranche de 10.000 €

Le contrat prendra effet au 1 juin 2017 et ce pour 36 mois avec possibilité de renouvellement tacite pour des périodes de 12 mois.

N° 56 du 22/05/2017

Signature d'un contrat de location d'une balayeuse aspiratrice compacte de 4m<sup>3</sup> de type « Mathieu RAVO 5002 Parc 526 » avec l'entreprise Location Voirie Environnement-ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON.

- Forfait mensuel : 3 400,00 € HT

Le contrat prendra effet au 22 mai 2017 pour un (1) mois et sera reconductible tacitement un (1) mois.

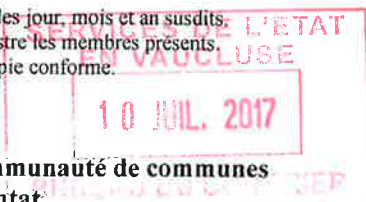
**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat



Le Président,

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 10.07.2017  
Affiché le :

